



RCS : AVIGNON

Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00257

Numéro SIREN : 509 991 451

Nom ou dénomination : ADR SUD EST

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2016 sous le numéro de dépôt 4035

ADR SUD EST
Société à responsabilité limitée
au capital de 14 000 euros
Siège social : Route d'Avignon
84300 CAVAILLON
509 991 451 RCS AVIGNON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 AVRIL 2016

L'an deux mille seize,
Le 20 Avril
A 17 heures 45,

Les associés de la société ADR SUD EST, société à responsabilité limitée au capital de 14 000 euros, divisé en 1 400 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Route d'Avignon 84300 CAVAILLON, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Jérôme BLARY, propriétaire de 140 parts sociales,
La Société SOCIETE BLARY, représentée par Monsieur Claude BLARY, propriétaire de 1260 parts sociales.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi la totalité des parts, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jérôme BLARY, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission de Monsieur Claude BLARY de ses fonctions de Directeur technique,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION UNIQUE

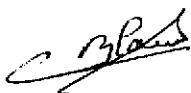
L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Claude BLARY de ses fonctions de Directeur technique à compter du 08 Mars 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Pour copie certifiée conforme
Le Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Blary', is written over the line for the Manager's signature.